

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF

Madame Brigitte POPARD Monsieur Denis HAMEAU Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Monsieur Laurent GOBET Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Kildine BATAILLE Monsieur Christophe AVENA Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Georges MEZUI Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Stéphane CHEVALIER Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER

Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAFGY Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Jean-marc GONÇALVES Monsieur Didier RELOT Madame Monique BAYARD Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET Monsieur Patrick BAUDEMENT Madame Céline RABUT

Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

DM20230622 18 N°18 - 1/3

DM20230622_18 N°18 - 2/3

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » - Conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Rapport spécial annuel - Année 2022

En application de l'article L.1524-3 du Code général des collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte locales établissent un rapport spécial annuel sur les conditions de l'exercice des prérogatives de puissance publique pour le compte d'une collectivité ou d'un groupement.

Dans le cadre des conventions conclues avec la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise », la société n'a exercé en 2022 aucune prérogative de puissance publique, aucune procédure de préemption ni d'expropriation n'ayant été mise en œuvre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique par la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » pour le compte de la Métropole au cours de l'année 2022.

SCRUTIN POUR: 83 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

Dont 18 PROCURATION(s)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230622_18 N°18 - 3/3